



Colombes, le 17 février 2010,

Madame le Président Directeur Général de Thales Communications S.A.,

L'ensemble des salariés de TCF a été informé par note de service communiquée par mail le 16 février de la nomination des responsables vous rapportant directement dans le cadre de la réorganisation du groupe pour laquelle le CCE a été informé et consulté le 5 février.

Mais cette note de service nomme également les trois Directeurs Généraux de Thales Communications, les cinq Directeurs des nouveaux domaines de Thales Communications pour lesquels nous n'avons reçu qu'une information et en aucun cas n'avons été consultés.

Il s'agit là d'un premier délit d'entrave au fonctionnement du Comité Central d'Entreprise.

Plus grave encore, l'organigramme de Thales Communications joint à cette note ne correspond que partiellement à celui qui a été présenté en information au Comité Central d'Entreprise du 5 février, ce qui constitue un second délit d'entrave.

Nous vous demandons de rétablir le plus rapidement possible une situation conforme au droit, nécessaire à la confiance des partenaires sociaux et des instances représentatives concernées.

Serge CHASSEUIL, CFDT

Dominique DOUX, CFE-CGC

Marc-Antoine MARCANTONI, CFTC

Gérard RIBETTE, FO

Pascal VIOT, CGT

p.o. G. TOLLON

Copie : Madame Claire SILVA, Monsieur Armand SOHET